



**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Mairie de Saint-Drézéry**

# *Procès-verbal du Conseil Municipal*

## *Du 11 juillet 2024*

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 13

Votants : 20

Absents : 10

Procurations : 7

L'an deux mille vingt-quatre et le onze juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

### Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, Mme JACQUEMIN Monique, Mme ARNAUD Sandrine, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène,

### Procurations :

M. LE BLEVEC donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX

M. MERCIER Philippe donne procuration à M. Richard LAVIE

Mme REYREAU Peggy donne procuration à Mme Marion BIGLIONE-KAPLANSKI

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme Géraldine HOUVENAGHEL

Mme FERRERES France donne procuration à Mme Hélène LEOTARD

M. FOURNEAU Julien donne procuration à Mme Françoise SIRVEN

Mme BAECKEROOT Marie-Hélène donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Absents : M DI NATALE Paolo, M ARNAUD Hervé, M BELLOC Hervé

---

## **Convocation et note de synthèse adressées le 2 juillet 2024**

### **Ordre du jour:**

1. Approbation du compte-rendu du 16 mai 2024
2. Compte-rendu des décisions du Maire
3. Marché de travaux - Réhabilitation de la salle A. Cardonnet – Attribution des lots
4. Échange de parcelles – Cour du nouvel Hôtel de Ville
5. Modification du tableau des effectifs
6. Question diverse

Cette séance du Conseil municipal se tient dans la salle Brassens en raison des travaux dans l'actuelle salle du Conseil municipal du Château qui est indisponible pour toute la durée des travaux.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Jackie Galabrun-Boulbes.

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Philippe DACHEUX est nommé.

Mme le Maire communique plusieurs informations liées à l'agenda :

- 14 juillet
- 15 juillet : Concert Radio France dans l'église
- 14-18 août : Fête votive et apéritif municipal le jeudi 15 août – pour info la mairie est fermée à ces dates-là.
- 22 août : Cinéma 3M
- 6 septembre : Forum des associations
- 14 septembre : Inauguration Hôtel de Ville et Place Cambacérès

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil du 16 mai 2024**

Le compte-rendu du Conseil est adopté à l'unanimité.

### **2. Compte-rendu des décisions du Maire**

Décision n°2024-09 : Marché de travaux - Aménagement du nouvel Hôtel de Ville dans l'ancien Château de Saint-Drézéry - LOT 06 - Avenant n°2

Mme le Maire est autorisée à signer l'avenant n°2 pour le lot 6 du marché de travaux définit comme suit :

- Marché : Aménagement du nouvel Hôtel de Ville dans l'ancien Château de Saint-Drézéry
- Lot n°6 : courant fort / courant faible / éclairage
- Titulaire : entreprise FRANCELEC
- Objet de l'avenant n° 1 : variantes validées
- Montant : 13 073,51 € HT

Décision n°2024-10 : Demande de subventions Hérault Énergies – Travaux de maîtrise de l'énergie

Mme le Maire est autorisée à solliciter des aides financières auprès de Hérault Énergies pour les travaux de maîtrise de l'énergie – Salle polyvalente Cardonnet. Ces travaux sont évalués à 59 039,97 € HT.

### **3. Marché de travaux - Réhabilitation de la salle A. Cardonnet – Attribution des lots**

M. Dacheux, adjoint délégué aux travaux, rappelle le projet de la commune de réhabiliter la salle polyvalente A. Cardonnet.

La commune a mandaté une équipe de maîtrise d'œuvre, Thomas Landemaine Architectes.

Depuis 10 ans, la commune a fait évoluer ses différents équipements publics pour accueillir les nouveaux habitants.

Depuis 3 ans, la commune réalise des travaux d'amélioration énergétique sur l'ensemble de ces bâtiments et a adopté un plan de sobriété énergétique.

En 2024, ce sont d'importants travaux que la commune souhaite engager sur la salle polyvalente Cardonnet, située au centre du village. Elle date des années 70 et est utilisée par les associations tous les jours et par la commune pour ses évènements municipaux.

Après avoir refait la toiture en 2023, les travaux vont concerner :

- L'isolation
- Les ouvertures
- Les aménagements intérieurs
- Le changement de chauffage, des lumières...

Tous ces travaux sont guidés par un souci d'économie d'énergie.

Les matériaux et les techniques proposés doivent permettre un confort optimal dans l'utilisation future des locaux pour le bien-être des usagers et des gains d'énergies notables.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation aux associations, afin qu'il réponde au mieux dans son fonctionnement futur aux attentes de ses utilisateurs.

Le montant estimé global de ce marché est supérieur à 90 000 € HT mais inférieur au seuil de l'appel d'offres, aussi il a été décidé de recourir à la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics.

Le marché comporte 8 lots :

- LOT 01 : Gros œuvre - Démolition
- LOT 02 : Charpente bois - Etanchéité
- LOT 03 : Menuiseries extérieures
- LOT 04 : Doublages - Plafonds
- LOT 05 : Menuiseries intérieures – Mobiliers - Signalétiques
- LOT 06 : Revêtements de sol – Faïences - Peinture
- LOT 07 : Chauffage - Ventilation - Plomberie
- LOT 08 : Electricité – CFO – CFA

Le montant estimatif des travaux est de 281 000 € HT pour l'offre de base et 299 500 € HT avec les travaux en option.

La publicité a été réalisée du 24 mai au 24 juin 2024 :

- sur le portail des marchés publics de la métropole de Montpellier
- sur le site du BOAMP

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27/06/2024 pour analyser les offres reçues avant négociation.

Les entreprises sélectionnées ont été invitées par courrier à la négociation.

La commission propose les offres à retenir au Conseil municipal.

Le rapport d'analyse est joint à la présente délibération.

.../...

L'analyse définitive des offres après négociation est la suivante :

<b>Marché de travaux - Salle A. Cardonnet - Proposition d'attribution</b>					
N° du	Intitulé	Estimation en €	Entreprises proposées	Montants des offres retenues	Observations
1	<a href="#">Gros œuvre - Démolition</a>	34 000,00 € HT	ACTION DE BATIR	39 670,00 € HT	
	PSE	36 000,00 € HT	ACTION DE BATIR	41 750,00 € HT	Retenu suite à la réunion du 27/06/2024
2	<a href="#">Charpente bois - Etanchéité</a>	15 000,00 € HT	STRUCTURE BOIS	15 805,00 € HT	
3	<a href="#">Menuiseries extérieures</a>	23 000,00 € HT	ATELIER DUCROT	18 000,56 € HT	
4	<a href="#">Doublages - Plafonds</a>	62 000,00 € HT	M CONCEPT HABITAT	33 000,00 € HT	
	PSE	66 500,00 € HT	M CONCEPT HABITAT	37 586,64 € HT	Retenu suite à la réunion du 27/06/2024
5	<a href="#">Menuiseries intérieures – Mobiliers - Signalétiques</a>	30 000,00 € HT	BRUT 2 BOIS	33 497,60 € HT	
6	<a href="#">Revêtements de sol – Faiences - Peinture</a>	34 000,00 € HT	M CONCEPT HABITAT	25 000,0 € HT	
	PSE	36 000,00 € HT	M CONCEPT HABITAT	26 948,74 € HT	Retenu suite à la réunion du 27/06/2024
7	<a href="#">Chauffage - Ventilation - Plomberie</a>	59 000,00 € HT	TEMPERIA	51 500,00 € HT	
8	<a href="#">Electricité – CFO – CFA</a>	24 000,00 € HT	TECFEL	36 396,00 € HT	
	PSE	34 000,00 € HT	TECFEL	47 440,0 € HT	Non retenu suite à la réunion du 27/06/2024
<b>TOTAUX Base</b>		<b>281 000,00 € HT</b>	<b>TOTAUX Base</b>	<b>252 869,16 € HT</b>	
<b>TOTAUX Base + PSE</b>		<b>299 500,00 € HT</b>	<b>TOTAUX Base + PSE</b>	<b>272 528,54 € HT</b>	

Avec PSE GO + Doublage + Peinture - Salle Pietragalla **261 484,54 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le choix des entreprises pour les 8lots des marchés de travaux liés à la réhabilitation de la salle Cardonnet selon le détail ci-dessus :
  - LOT 01 : Gros œuvre - Démolition attribué à ACTION DE BATIR pour 39 670 ,00 € HT pour l'offre de base et 41 750,00 € HT pour l'offre de base avec PSE
  - LOT 02 : Charpente bois – Etanchéité attribué à STRUCTURE BOIS pour 15 805,00 € HT
  - LOT 03 : Menuiseries extérieures attribué à ATELIER DUCROT pour 18 000,56 € HT pour l'offre de base
  - LOT 04 : Doublages – Plafonds attribué à M CONCEPT HABITAT pour 33 000,00 € HT pour l'offre de base et 37 586,64 € HT pour l'offre de base avec PSE
  - LOT 05 : Menuiseries intérieures – Mobiliers – Signalétiques attribué à BRUT 2 BOIS pour 33 497,60 € HT pour l'offre de base
  - LOT 06 : Revêtements de sol – Faiences – Peinture attribué à M CONCEPT HABITAT pour 25 000,00 € HT pour l'offre de base et 26 948,74 € HT pour offre de base avec PSE
  - LOT 07 : Chauffage - Ventilation – Plomberie attribué à TEMPERIA pour 51 500,00 € HT pour l'offre de base

- LOT 08 : Electricité – CFO – CFA attribué à TECFEL pour 36 396,00 € HT pour l'offre de base (offre de base avec PSE non retenue pour 47 440,00 € HT)
- Le montant total du marché est de 261 484,54 € HT pour l'offre de base avec les PSE retenues
- AUTORISE Mme le Maire à signer ces marchés de travaux
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout autre document relatif à cette affaire.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

M. Julien demande pourquoi l'option liée aux panneaux solaires n'est pas retenue.

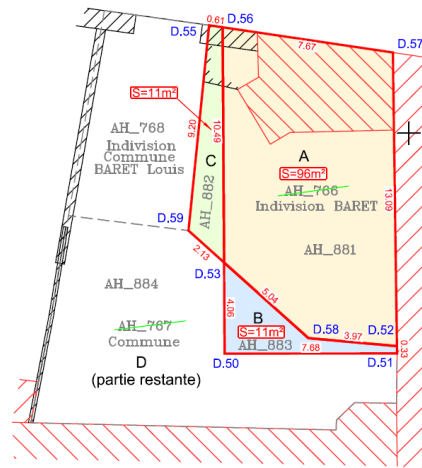
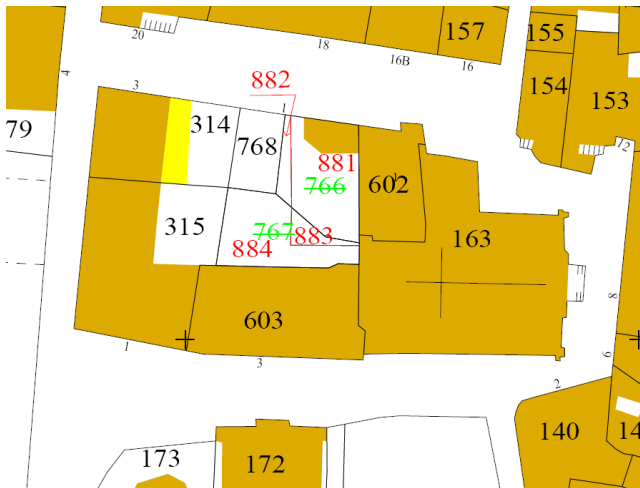
M Dacheux explique que l'avis de l'ABF n'a pas été reçu à ce jour et que la rentabilité de ces panneaux sur un seul bâtiment utilisé essentiellement en soirée est faible.

Il a été décidé une étude sur tous les bâtiments de ma commune pour étudier la faisabilité et la rentabilité avec une auto consommation partagée pour un coût d'environ 7000 €.

Les travaux de la salle démarreront fin août, début septembre.

#### **4. Échange de parcelles – Cour du nouvel Hôtel de Ville**

M. Dacheux, adjoint délégué aux travaux informe les élus que l'aménagement de la cour du nouvel hôtel de ville a fait l'objet d'un accord amiable entre M. Louis Baret, Mme Laetitia Baret et la commune : en effet, les formes initiales des parcelles ne permettaient pas un aménagement optimum aussi, il a été décidé d'en modifier les limites sans en changer les surfaces, à titre gracieux pour les deux parties, la commune prenant à sa charge les frais d'actes et de géomètre.

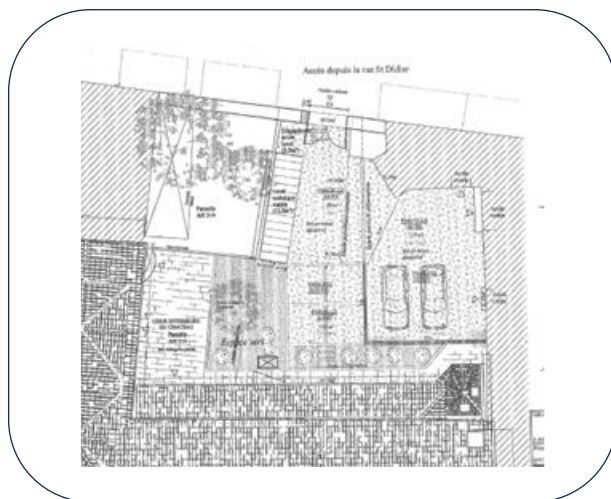


La parcelle AH 766 appartenant à la famille Baret (M. Louis Baret et Mme Laetitia Baret ) de 107m<sup>2</sup> est modifiée et la famille Baret devient propriétaire des parcelles AH 881 (96 m<sup>2</sup>) et AH 883 (11 m<sup>2</sup>).

La parcelle AH 767 appartenant à la Commune de 102 m<sup>2</sup> est modifiée et la Commune devient propriétaire des parcelles AH 882 (11 m<sup>2</sup>) et AH 884 (91 m<sup>2</sup>).

La famille Baret autorise la commune  
à érigé un local technique sur une partie  
de la parcelle AH 768,  
sans compensation financière.

Projet  
d'aménagement de la cour



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'échange de parcelles décrit ci-avant dans les conditions énoncées
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout autre document relatif à cette affaire.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

### **5. Modification du tableau des effectifs**

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs, avancement de grade et mutation :

<b>Filière Administrative</b>		
Emploi	Poste existant	Poste à créer
Adjoint administratif principal 1ère classe à 30/35h	0	1
Emploi	Poste existant	Poste supprimer
Adjoint administratif principal 2ème classe à 30/35h + à 35/35h	1,86	1,86
Adjoint administratif (suite mutation)	1	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications du tableau des effectifs présentées
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

La séance est levée à 20h15